

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONI – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M DARASSE - M MOLIERES - Mme ALCOUFFE – Mme ALLETRU.

Etait absent avec pouvoir : M MAUREL (avec pouvoir à Mme JACONO).

Etaient absents : M FABRE – Mme MARTY – M DOMINGUEZ

Date de la convocation : 7 avril 2016

Secrétaire de séance : M ROUDET Jérôme

Le procès verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote du budget 2016
- Personnel communal : signature d'un contrat d'avenir, ouverture des postes d'adjoint technique principal 2ème classe et d'adjoint technique principal 1ère classe
- Enquête publique sur le projet d'extension de la RAGT
- Questions et informations diverses

**DCM 2016-013
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2016,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016,

Considérant que la commission des finances, réunie le 11 avril 2016, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE ainsi qu'il suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 :
 - taxe d'habitation 11.77 %
 - taxe foncière (bâti) 13.75 %
 - taxe foncière (non bâti) 43.90 %
 - CFE 18.06 %

DCM 2016-014 **VOTE DU BUDGET 2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de budget pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget communal de l'exercice 2016 comme suit :
 - dépenses de fonctionnement 762 800.62 €
 - recettes de fonctionnement 762 800.62 €
 - dépenses d'investissement 395 381.62 €
 - recettes d'investissement 395 381.62 €

- ADOPTE le budget du service assainissement de l'exercice 2016 comme suit :
 - dépenses de fonctionnement 48 129.53 €
 - recettes de fonctionnement 48 129.53 €
 - dépenses d'investissement 42 384.33 €
 - recettes d'investissement 42 384.33 €

DCM 2016-015
DUREE D'AMORTISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'amortissement est une technique comptable qui permet de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement.

Madame le Maire propose les durées suivantes :

Article	Bien amorti	Durée d'amortissement
2041482	Subvention budget annexe assainissement	30 ans
204172	Extension réseau d'eau Bel Air	15 ans
28041411	Aspirateur à feuilles et tracteur nacelle	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver l'application des durées d'amortissement sus énoncées.

DCM 2016-016
CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Madame le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- contenu du poste : adjoint administratif, accueil et secrétariat.
- durée du contrat : 12 mois, du 10 juin 2016 au 9 juin 2017.
- durée hebdomadaire de travail : 26H
- rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir dans les conditions sus énoncées.
- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document utile à la réalisation de cette décision.

DCM 2016-017

CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments publics et la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour assurer les missions d'entretien des locaux, surveillance des enfants et assistance de l'enseignant en classe maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE
 - la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ;
 - la suppression, à compter du 1^{er} décembre 2016 d'un emploi permanent à temps non complet, soit 31H30 hebdomadaires, d'adjoint technique 1^{ère} classe ;
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet, soit 31H30 hebdomadaires, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2016-018

SUBVENTION AU CCAS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Damiatte afin de disposer d'une enveloppe suffisante pour répondre aux demandes d'éventuels secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € au CCAS de Damiatte.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016.

DCM 2016-019

EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE CEREALES PAR RAGT PLATEAU CENTRAL PORT DE SALOMON DAMIATTE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique relative à une demande d'extension d'une installation de stockage de céréales par RAGT Plateau Central, Port de Salomon à Damiatte.

Le projet est situé en zone UXb du Plan Local d'Urbanisme destiné aux activités industrielles. 5 nouvelles cellules seront installées pour tripler la capacité de stockage, des filtres à poussière seront mis en place pour limiter les nuisances. Le trafic routier sera augmenté de 20 véhicules par jour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet d'extension d'une installation de stockage de céréales par RAGT Plateau Central, Port de Salomon à Damiatte.
- DEMANDE que les véhicules circulent sur la voie dite de la RAGT et non pas sur l'avenue de Serviès, RD 14, car cette voie est très étroite et située en zone résidentielle, alors que la voie de la RAGT été créée par la commune pour desservir la RAGT.

COMPTE RENDU

LAC ST CHARLES

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été sollicité pour interdire l'accès aux véhicules à moteur au lac St Charles. En effet, cet espace constitue un lieu agréable de détente et promenade ; la présence de moto et quads apporte de l'insécurité. Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre un arrêté municipal pour règlementer la circulation sur ce secteur.

NUMERIQUE

Monsieur TACCONE informe le Conseil Municipal que la compétence du numérique est attribuée à la Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout qui va percevoir 210 000 € pendant 5 ans pour développer le numérique sur le territoire de la communauté

de communes. Il a demandé qu'une enveloppe complémentaire soit débloquée pour réaliser des travaux sur les communes de Lautrec, Cabanes et Damiatte. Le montant total sera de 250 000 €. Les travaux devraient débuter fin 2016 sur la commune de Pratviel.

SIAEP

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux de raccordement du SIAEP de Vielmur St Paul à l'IEMN devraient débuter en juillet 2016 et se terminer vers la fin de l'année.

SIGNALETIQUE

Monsieur MOLIERES informe le Conseil Municipal qu'il a été relancé par une entreprise pour améliorer la signalétique dans le village. Madame le Maire précise que ce sujet sera débattu lors de la prochaine séance prévue le 26 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H30.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i> <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme JACONO</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i> <i>Absent</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 14 avril 2016

